

1454, 22 octobre – Moulins.

Charles, duc de Bourbonnais et d’Auvergne, etc., notifie aux gens de ses comptes à Moulins qu’il a reçu l’hommage de Jean de la Porte pour tout ce que celui-ci tient de lui en fief dans le duché de Bourbonnais.

A. Original sur parchemin, signé, jadis scellé sur simple queue. 325 x 87-124 mm. Paris, Archives nationales, P 452/2, cote 169.

Charles, duc de Bourbonnois et d’Auvergne, conte de Clermont et de Fourez, seigneur de Beaujeu et de Chastel Chinon, per et chamberier de France, a nos amez et feaulx les gens de noz comtes de Molins, salut.Savoir faisons que aujourd huy notre amé et feal escuier Jehan de la Porte nous a faiz les foy et hommaige qu’il nous estoit tenu de faire de tout ce qu’il tient et peut tenir en fief de nous en notredit paiz et duché de Bourbonnois et ressort d’icellui, et nous a juré et promis de tenir et acomplir toutes les choses contenues es chapitres de fidelité vielz et nouveaux, ausquelz foy et hommaige nous ledit Jehan de la Porte avons receu sauf nostre droit et l’autrui.Si vous mandons que ledit Jehan de la Porte a cause desdits foy et hommaige non faiz, vous ne molestez, ne empeschiez, ne souffrez estre molesté ne empeschié en quelque maniere que ce soit, maiz si aucune choses du sien estoit pour ce saisie ou empeschee les lui metez ou faicte mettre ces lettres vehuent a plaine delivrance pourveu qu’il baillera sa nommee et denombrement desdites choses en la chambre de nosdits comptes dedans quarante jours prochains venans.Donné en nostre chastel de Molins le XXII^e jour d’octobre l’an de grace mil CCCC cinquante et quatre.

Par monseigneur le duc,
(Signé :) Gon.

Édition : Olivier Mattéoni et Jean-Damien Généro.

Ce document PDF a été compilé en juillet 2024 dans le cadre du programme de recherche public « Actes princiers au royaume de France (XIV^e-XVI^e siècle) », porté par le Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (UMR 8589 CNRS-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) sous la direction scientifique d’Olivier Mattéoni, professeur des universités (Paris 1), et dont les partenaires sont le Laboratoire d’Excellence « Histoire et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances » (LabEx hastec), le Centre Jean Mabillon (EA 3634/ École nationale des chartes), le Centre de recherches historiques

(UMR 8558/ CNRS-EHESS) et les Archives nationales de France. La transcription et l'appareil critique du présent acte sont mis à disposition sous [Licence Ouverte V 2.0](#).

Pour plus d'information, consultez le site Actes princiers (actesprinciers.huma-num.fr).